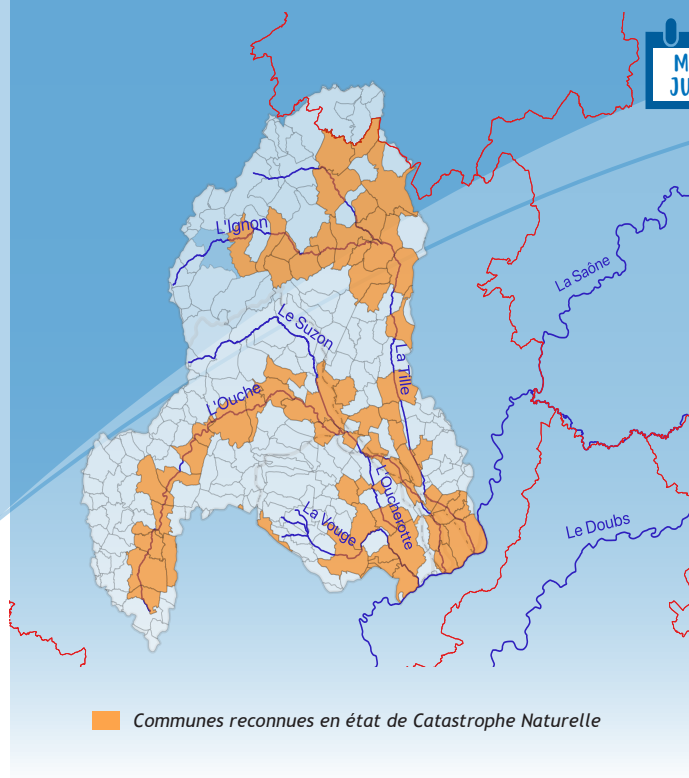


LES CRUES DE L'OUCHE, DE LA VOUGE ET DE LA TILLE

2013

MAI
JUIN



Communes reconnues en état de Catastrophe Naturelle



FICHE INONDATIONS

Accès plage du Lac d'Arc-sur-Tille

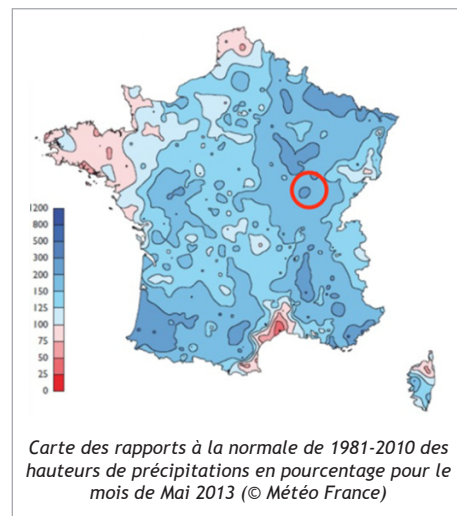
Les inondations de mai 2013 s'étendent à l'échelle de la France entière avec des événements pluvieux continus, touchant particulièrement le nord et l'est de la France. La Saône a connu une crue, ce qui a impacté l'écoulement des eaux de certains de ses affluents ; comme l'Ouche, la Vouge et la Tille. L'influence des eaux de la Saône sur ses trois affluents a occasionné des dégâts matériels et agricoles sur le territoire (estimés à plus de 500 000 €) et placé certaines communes sous un arrêté de catastrophe naturelle de type « inondation ».

CONTEXTE CLIMATIQUE

La Côte d'Or a connu un mois d'avril extrêmement pluvieux et 8 jours de pluie sans discontinuité début mai, entraînant une saturation des sols au niveau de Dijon et de son agglomération. Entre le 3 et le 5 mai, la Côte d'Or a subi un événement pluvio-orageux qui a provoqué des inondations majeures, tout particulièrement sur le bassin de l'Ouche.

La ville de Dijon a réceptionné des pluies 1,5 à 2,5 fois la norme du mois en seulement 4 jours, ce qui a entraîné les crues de la Vouge, l'Ouche et la Tille avec des débordements et des remontées de nappes. Quant au mois de juin, de fortes précipitations sont tombées le 19 entraînant une seconde inondation du département.

De plus, l'accumulation des précipitations du mois de mars et juin a augmenté le niveau de la Saône. Par conséquent, les eaux de la Saône sont remontées sur l'Ouche, la Vouge et la Tille, empêchant l'écoulement de leurs eaux et renforçant considérablement les inondations sur le territoire.



Carte des rapports à la normale de 1981-2010 des hauteurs de précipitations en pourcentage pour le mois de Mai 2013 (© Météo France)

DÉBITS ET HAUTEUR D'EAU

Au niveau d'Aubigny-en-Plaine, la Vouge a débordé le 4 mai avec une hauteur d'eau de 2,58m et un débit de 45,1 m³/s, caractérisant une période de retour de crue de 20 ans. De plus, 7 semaines après la première crue, une seconde de même intensité s'est produite entre le 19 et le 20 juin puisque 37,2 mm de précipitations sont tombés le 19.

Le 4 mai, à Plombières-lès-Dijon, un débit de 175 m³/s est enregistré pour l'Ouche avec une hauteur de 3,20m, ce qui est au-dessus de la crue cinquantennale fixée à 140 m³/s.

Quant à la Tille, sur la commune de Champdôtre, un débit de 162 m³/s est enregistré le 5 mai, avec une période de retour de crue de 50 ans. Quelques jours après, le 8 mai, des inondations par remontée de nappe se sont produites sur les communes d'Izier et d'Arc-sur-Tille, entraînant des dégâts supplémentaires.

CONTACT

EPTB Saône et Doubs
220 rue du Km 400 - 71000 MÂCON
03 85 21 98 12 / info@eptb-saone-doubs.fr

LES PRINCIPAUX DÉGÂTS*

Ces événements ont placé 86 communes sous un arrêté de catastrophe naturelle « Inondation » sur les bassins versants de l'Ouche, la Vouge et la Tille.

Les eaux de l'Ouche ont envahi la rue des Castors de Dijon, ainsi que les caves et sous-sols des habitations avec 20 cm d'eau. Elles ont également fait déborder légèrement le Suzon et le Lac Kir qui avait un débit entrant supérieur au débit sortant, inondant le boulevard Chanoine Kir et le centre hospitalier de la Chartreuse, le camping de la Chèvre Morte, la rue de l'Ile, la rue d'Alger, le quai Nicolas Rollin et le parc de la Colombière.

Sur la commune de Varanges, la puissance et la violence des eaux de l'Ouche ont entraîné une rupture de la digue, laissant l'eau s'écouler dans un champ, devenant rapidement un lac. La commune a ainsi connu principalement des submersions de routes avec la suspension de la circulation pour les routes départementales 25 et 31, mais aussi la route conduisant à l'école primaire qui a dû être fermée.

Les débordements de la Tille ont inondé 500 maisons sans nécessiter d'évacuation. La remontée de nappe quelques jours après a engendré des dégâts supplémentaires, avec l'inondation de maisons qui n'avaient pas été impactées par la crue sur les communes de Bresse-sur-Tille, Genlis, Pluvet ou encore Til-Châtel.

Sur la commune d'Arc-sur-Tille, les eaux de la Tille sont allées jusque dans les rues et les habitations. Celles au nord de la route départementale 70 ont été les plus touchées avec 20 à 80 cm d'eau dans les pièces principales et sous-sols. Le lac de la commune a également débordé à tel point que la plage et son parking étaient sous 20 cm d'eau.

Au niveau de la commune d'Aubigny-en-Plaine les eaux de la Vouge ont inondé les rues riveraines. Elles ont surtout causé d'importants dégâts sur les parcelles agricoles, et notamment leurs cultures. C'est au moment de la décrue que les agriculteurs ont découvert leurs parcelles couvertes de dépôts limoneux, laissant les terres inexploitable.



Aval de la rue de l'Ile

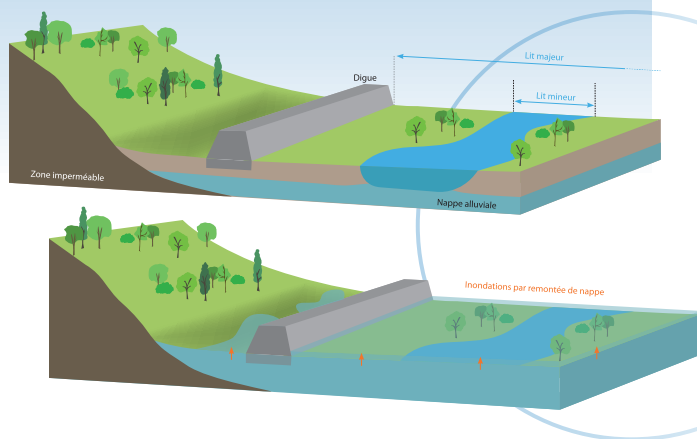


Rue d'Alger avec le sénateur-maire François Rebsamen (© DDT 21)



Rupture de la Digue, sur la commune de Varanges (© ETPB SD)

* Les dégâts présentés ne sont pas exhaustifs



MIEUX COMPRENDRE...

Phénomène de remontée de nappe sur la Tille

Les précipitations ont alimenté et augmenté le niveau de la Tille, provoquant des inondations. Parallèlement les eaux de la Tille ont alimenté lentement la nappe alluviale, entraînant sa saturation puis son débordement. Ce phénomène de remontée de nappe est décalé dans le temps par rapport aux inondations de la Tille, puisque l'écoulement de la nappe est plus lent que celui de la rivière. Ce décalage dans le temps a entraîné des dégâts supplémentaires, parfois dans des endroits non touchés par la crue.

DOCUMENTATION



Retrouvez toutes nos archives inondations sur notre site Internet

BIBLIOGRAPHIE

Archives départementales de Côte D'Or
Archives municipales d'Arc-sur-Tille
Eau France - DDT Côte d'Or - EPTB Saône et Doubs